Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502370-20260414-D2026_025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE RENAC – Ille-et-Vilaine

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2026

Date de convocation et affichage : le 2 avril 2026

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
15	13	2	15
Votes			
Pour	*Contre*	*Abstention*	
15	*0*	*0*	

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril à 19 h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Arnaud Brindejonc, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Arnaud **Brindejonc**- Mme Soizic **Strouble**- M. André **Chevalier**- Mme Sylvie **Morisseau** - - Mme Gwénaëlle **Etrillard** - M. Nicolas **Renac** - Mme Ludivine **Perigué** - M. Guillaume **Chevalier** – Mme Monique **Ollivier** – M. Damien **Aubry** – Mme Stéphanie **Thomas** – Mme Sylvaine **Bonno** - M. Jean-Noël **Belaud** -

Absent excusé : Alexandre **Moison** - Damien **Guillas**
Pouvoirs : Alexandre Moison à Nicolas Renac – Damien Guillas à Sylvaine Bonno
Secrétaire de séance : Soizic Strouble

2026-025 : Composition des commissions communales

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-22 permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal,

Vu la proposition de M. le maire de créer 10 commissions municipales, dont les objets et le nombre de membres est fixé conformément au tableau ci-dessous :

Maire - Arnaud Brindejonc ***3ème adjointe – Sylvie Morisseau*** ***Commission finances***	
Arnaud Brindejonc	Alexandre Moison
Sylvie Morisseau	Nicolas Renac
Soizic Strouble	Damien Guillas
André Chevalier	

Maire - Arnaud Brindejonc ***Commission Ressources Humaines***	
Arnaud Brindejonc	Stéphanie Thomas
Soizic Strouble	Sylvaine Bonno
Sylvie Morisseau	

1ère adjointe- Soizic Strouble **Commission affaires sociales – service aux habitants**	
Soizic Strouble	Ludivine Périgué
Sylvie Morisseau	Monique Ollivier
Stéphanie Thomas	Sylvaine Bonno

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502370-20260414-D2026_025-DE

1ère adjointe- Soizic Strouble Commission Communication	
Soizic Strouble	
Stéphanie Thomas	
Ludivine Périgué	

1ère adjointe – Soizic Strouble Conseil municipal des enfants	
Soizic Strouble	
Stéphanie Thomas	
Ludivine Périgué	
Monique Ollivier	

2ème adjoint – André Chevalier Commission Voirie, Espaces verts, terrains communaux, suivi service technique	
André Chevalier	
Guillaume chevalier	
Damien Aubry	
Gwenaëlle Etrillard	

2ème adjoint – André Chevalier Commission Bâtiments communaux	
André Chevalier	
Guillaume Chevalier	
Damien Aubry	
Gwénaëlle Etrillard	

3ème adjointe – Sylvie Morisseau Urbanisme - PLUI	
Sylvie Morisseau	Gwénaëlle Etrillard
Guillaume Chevalier	
Damien Aubry	
Ludivine Périgué	

4ème adjoint – Alexandre Moison Commission vie associative	
Alexandre Moison	Monique Ollivier
Stéphanie Thomas	Jean-Noël Belaud
Nicolas Renac	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502370-20260414-D2026_025-DE

4ème adjoint – Alexandre Moison Commission développement économique	
Alexandre Moison	
Nicolas Renac	
Gwenaëlle Etrillard	
Damien Guillas	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de créer les commissions municipales ci-dessus ;

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudication, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus, chacune des tendances devant disposer d'au moins un représentant.

Fait et délibéré en séance le 14 avril 2026

Le Maire
Arnaud Brindejonc

Le secrétaire de séance
Soizic Strouble

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502370-20260414-D2026_025-DE